

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP ERMONT  
421 RUE JEAN RICHPIN BP 85  
95125 ERMONT CEDEX

### Vos références

Numéro fiscal : 47 66 561 156 168  
Référence de l'avis : 22 95 4266348 86  
Contrat de prélèvement : M3 95 0162518 05  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M395016251805

Numéro de propriétaire : 428 +01757 Y  
Département d'imposition : 95  
VAL-D OISE  
Commune d'imposition : 428  
MONTMORENCY

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 05/09/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 95036

3959-020319-0070-0



SCI DENDERAH  
27 RUE DES COUTURES  
95160 MONTMORENCY

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP ERMONT  
421 RUE JEAN RICHPIN BP 85  
95125 ERMONT CEDEX  
Tél : 01 30 72 82 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU VAL D'OISE  
CELL FONCIERE DEPARTEMENTALE  
2 AVENUE BERNARD HIRSCH  
CS 20106  
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Tél : 01 30 75 72 00

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme à prélever

**601,00 €**

Montant de vos taxes foncières	2 577,00 €
Acomptes mensuels déjà versés	- 1 976,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	247,00 €	15 novembre 2022	107,00 €
17 octobre 2022	247,00 €		

Compte bancaire : FR76 1027 8030 060X XXXX XXX0 117

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	257,00 €	15 juin 2023	257,00 €
15 février 2023	257,00 €	17 juillet 2023	257,00 €
15 mars 2023	257,00 €	16 août 2023	257,00 €
17 avril 2023	257,00 €	15 septembre 2023	257,00 €
15 mai 2023	257,00 €	16 octobre 2023	257,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).



## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBFHDP	PROPRIETAIRE	SCI DENDERAH

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	38,98 %	1,92 %	1,01 %	0,625 %	6,57 %	0,271 %		
	Taux 2022	38,98 %	2,41 %	1,01 %	0,574 %	6,50 %	0,30 %		
	Adresse	27 RUE DES COUTURES							
	Base	4983	4983	4983	4983	4983	4983		
	Cotisation	1942	120	50	28	324	15	2479	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2021	1878	93	49	30	317	13		
	Cotisation 2022	1942	120	50	28	324	15	2479	
	Variation	+3,41 %	+29,03 %	+2,04 %	-6,67 %	+2,21 %	+15,38 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
Variation	%	%	%	%	%	%	%		

Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

<p>En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 521546309. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 8€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 10€.</p>					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	98
					Dégrevement Habitation principale	
					Dégrevement JA État	
					Dégrevement JA Collectivité	
Références administratives : 950 51 023 036 428 428 Y K					<b>Montant de votre impôt</b>	<b>2577</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.